



# OPALIVRES

Promouvoir la littérature jeunesse...



## CONCOURS DE CONTES ET NOUVELLES MUSIQUE !!!



*Si les mélodies, les paroles des chansons, les notes de musique, les instruments d'un orchestre pouvaient parler...*

*Nous raconteraient-ils leur ras-le-bol ...*

*... de jouer toujours la même note ?*

*... d'être toujours associés à des événements tristes ou gais ?*

*... d'être toujours placés à côté du même ?*

*... d'être prisonniers sur la portée ?*

...

*Nous raconteraient-ils leurs jalousies, leurs envies, leurs amours ?*

**Imagine ce qu'ils nous confieraient et raconte !**

➤ Ce concours s'adresse aux enfants de 6 à 15 ans par l'intermédiaire de la Bibliothèque Municipale, des Médiathèques Sandettie et Damrémont, des Centres de Loisirs des Jeunes et des Libraires de Boulogne.

➤ Les textes pourront être courts et, en aucun cas, ne dépasseront :  
2 pages (21/29,7) pour les enfants jusque 12 ans  
3 pages (21/29,7) pour les plus grands

➤ Le titre du récit devra figurer en tête de la composition.

**Chaque texte portera, au dos, le nom, le prénom et la date de naissance de l'auteur ainsi que son adresse.**

➤ Les productions qui resteront la propriété d'Opalivres seront déposées ou envoyées à l'adresse suivante :

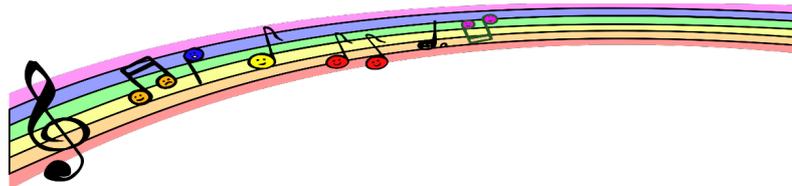
**OPALIVRES, 9 Rue Guyale  
62200 BOULOGNE-SUR-MER**

Vous voudrez bien préciser sur l'enveloppe : « **CONCOURS OPALIVRES** ».

➤ La date de clôture du concours est fixée au **16 mars 2018**

➤ Un jury composé de bibliothécaires, libraires, enseignants, documentalistes, poètes sélectionnera les œuvres.

➤ La date et le lieu de la remise des prix seront fixés ultérieurement



OPALIVRES : Office pour la Promotion et l'Animation des Livres pour la Jeunesse

[www.opalivres.com](http://www.opalivres.com)

Siège Social : Hôtel de Ville -Place Godefroy de Bouillon - BOULOGNE-SUR-MER 62200

Secrétariat : 7 rue Guyale 62200 BOULOGNE-SUR-MER

Association Loi 1901, déclarée à la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer le 22-12-1982 sous le N° 3216

Agréée par le Rectorat de Lille, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports N° 62-EP04-030